



VOS DÉMARCHES

CNI / Passeport

Un nouveau service CNI / Passeport est en fonction à la mairie du Chatelet-en-Brie.

Désormais équipée d'un dispositif de recueil de données biométriques, la mairie du Chatelet-en-Brie peut enregistrer vos demandes de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité.

Cinq étapes sont nécessaires pour obtenir sa carte nationale d'identité et/ou son passeport

En détail

Constituer le dossier

Tous les éléments sont disponibles sur le site de la Préfecture :

➤ [Site du gouvernement / Démarches-administratives](#) 

Prendre rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous en mairie du Chatelet-en-Brie, via le site internet de la commune .

Dans « En un clic », sur la page d'accueil du site, un Picto nommé RDV CNI/PASSEPORT vous dirige vers le calendrier de rendez-vous de ce nouveau service.

➤ [Site de la mairie du Châtelet / prendre rendez-vous](#) 

Remplir une pré-demande en ligne

La pré-demande en ligne, facile à remplir et fortement conseillée, est disponible via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

➤ [Agence Nationale des Titres Sécurisés](#) ↗

Se présenter au rendez-vous

Le dossier doit être complet (venir avec toutes les pièces) pour se présenter au rendez-vous.

La présence du demandeur au dépôt de la demande de CNI ou de passeport est obligatoire. Les mineurs, dont la présence est obligatoire, doivent venir accompagnés d'un représentant légal.

Retirer son nouveau titre

La remise du titre d'identité se fait sans rendez-vous. La présence du demandeur est indispensable. L'ancien titre d'identité sera à nouveau demandé.

CONTACT



Mairie

Place de l'Hôtel de ville
77820 Le Châtelet-en-Brie

@ Courriel

📞 01 60 69 40 40

🌐 Site Internet (<http://www.chatelet-en-brie.fr/>)

Ce service est ouvert

- du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45
- le samedi de 9h à 11h45